



LE POINT SUR...

Opération façades centre-ville

La Ville élargit son dispositif :

3 périmètres différents
20 rues concernées
1000 à 3 000€ de plafonds de subventions

L'opération « façades Grande rue » lancée en 1999 a permis la mise en valeur de près de 90 façades, soulignant ainsi l'identité et le dynamisme de cette artère chère aux Oullinois. Toujours soucieux de votre cadre de vie, nous avons donc décidé d'étendre ce

dispositif à d'autres rues du centre-ville, permettant à de nouveaux propriétaires de revaloriser leur patrimoine grâce au versement d'une subvention et à la mise en place de conseils gratuits.

Je souhaite que ce dispositif permette de finaliser la démarche globale de requalification du centre-ville que nous avons entrepris depuis plusieurs années.

François-Noël Buffet
Maire d'Oullins
Sénateur du Rhône



Qu'est qu'une rénovation ?

Une rénovation est la remise en état des murs extérieurs des immeubles, des boiseries apparentes (fenêtres, persiennes, volets...), des descentes d'eau, de la serrurerie et de la ferronnerie.

Quels sont les périmètres concernés ?



- 1**
- séquence Grande rue
 - séquence boulevard Emile Zola
 - séquence rue Pierre Sémard
 - séquence rue de la République
 - séquence rue Narcisse Bertholey
 - séquence rue Marceau
 - passage de la ville
 - partie Place Anatole France
 - séquence rue Voltaire
 - séquence rue du Perron

- 2**
- rue Raspail
 - rue Rousseau
 - rue Dolet
 - séquence rue Fleury

- 3**
- rue Orsel
 - rue Parmentier
 - séquence rue Marceau
 - séquence rue Tupin
 - séquence rue de la Sarra
 - rue Puits de la Sarra

Quelle subvention ?

Par délibération du Conseil municipal du 4 avril 2012, la Ville a décidé de reconduire la subvention aux propriétaires tout comme cela avait été fait dans la Grande rue.

Le montant de la subvention sera de 20% du montant des travaux TTC avec différents plafonnements selon le secteur où se trouve l'immeuble.

Secteur	Plafonnement
priorité 1	3 000 €
priorité 2	1 500 €
priorité 3	1 000 €

Quels conseils obtenir ?

La Ville a aussi mandaté le Cabinet URBANIS pour assurer auprès des propriétaires un conseil architectural, technique, administratif et financier.

Aussi, les subventions et les travaux sont soumis au respect des préconisations établies par l'architecte, notamment en termes de choix de teintes ou de respect des matériaux.

Renseignements :

- service urbanisme : 04 72 39 73 13
 - cabinet URBANIS : M. Emauré - 04 72 84 80 80
- 54 cours Lafayette 69003 Lyon - lyon@urbanis.fr